



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers, par lecture des chronotachygraphes

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : volet annuel et volet trimestriel en continu

Demandeur : Service des données et études statistiques, Commissariat général au développement durable (CGDD), ministère de la Transition écologique et solidaire

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers, par lecture des chronotachygraphes.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des données permettant de calculer de manière régulière et objective la durée du travail des conducteurs routiers de poids lourds et ses composantes, afin d'informer les partenaires sociaux de ses évolutions. Les données collectées sont définies légalement et enregistrées dans un dispositif technique obligatoire appliqué aux poids lourds et aux conducteurs.

L'enquête traite de la durée de service des conducteurs routiers, qui se décompose en temps de conduite, temps de travail autres que conduite (entretien du camion, chargement) et temps d'attente (périodes pendant lesquelles les conducteurs n'effectuent aucun travail et ne sont pas tenus de rester à leur poste, sauf pour répondre à des appels éventuels afin d'entreprendre ou de reprendre la conduite ou d'autres travaux). Elle recueille également le nombre de kilomètres parcourus (lorsque le dispositif automatique le permet), le nombre de jours de travail et le nombre de jours de repos compensateurs.

L'enquête « chronotachygraphes » est purement d'initiative française, et n'est pas liée à un règlement statistique européen. Sa création est la conséquence des engagements pris par l'État lors de la signature de l'accord de sortie du conflit social dans le transport routier de marchandises (accord du 23 novembre 1994). L'enquête est inscrite et souhaitée dans le rapport du Cnis sur l'inventaire des besoins d'information sur les transports. Les autres sources statistiques disponibles (DADS, ESA) ne permettent pas de repérer les conducteurs de véhicules poids-lourds (de plus de 3,5 tonnes).

L'enquête porte sur les conducteurs de poids lourds salariés dans les entreprises de transport routier de fret dit « élargi ». L'unité statistique interrogée est l'établissement employeur.

En début d'année, une enquête annuelle préliminaire permet de déterminer le champ des conducteurs routiers de poids lourds marchandises de plus de 3,5 tonnes des secteurs du transport routier de fret dit « élargi ». Elle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 700 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 32 000 conducteurs salariés. La collecte des enregistrements chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque trimestre sur 3500 conducteurs salariés d'environ 650 établissements. L'échantillon est renouvelé au quart chaque trimestre.

Le champ de l'enquête est celui des conducteurs salariés des établissements du « transport routier de fret élargi » défini par quatre activités de la Nomenclature d'Activité Française (NAF rev2 : 49.41A, 49.41B,

49.41C et 52.29A). Toutes les tailles d'établissement sont interrogées. Le champ exclut donc les conducteurs non salariés ainsi que les conducteurs salariés des établissements dont l'activité principale n'est pas dans le transport routier de fret « élargi », c'est-à-dire essentiellement le transport pour compte propre.

L'enquête annuelle comme les vagues trimestrielles sont réalisées par voie postale et, pour sa partie trimestrielle, via un site internet de collecte. En 2021, le SDES prévoit la mise en place, en complément du mode postal, d'un site internet de collecte des questionnaires annuels

L'enquête, qui permet de distinguer temps de conduite et temps consacré à d'autres travaux, est très utile aux partenaires sociaux, lors des négociations salariales ou sur les conditions de travail. L'enquête s'insère d'ailleurs dans le suivi social des professions du transport routier de marchandises. Elle est en particulier publiée dans le « Bilan social du transport routier de marchandises », publication annuelle qui regroupe l'ensemble des éléments utiles à la négociation collective entre partenaires sociaux.

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il a associé l'administration, les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées. Un comité de concertation s'est de nouveau réuni en octobre 2019 pour valider l'utilité de cette enquête et la faire évoluer.

Les résultats sont diffusés sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SDES : publications « Datalab essentiel », « Bilan social du transport routier de marchandises ».

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).